

MARDI 6 DECEMBRE

Élections professionnelles **J -29** **Envoi 2**

Que faire d'ici le 6 décembre ? voir au verso

- ◆ Arrivée du matériel de vote
- ◆ Affichage des professions de foi
- ◆ Matériels Snes
- ◆ Conseils de classe
- ◆ Vote par correspondance

Mandataires de listes

Voir page 3

6 décembre, Mobiliser

- **Loi Fillon -Robien, budget 2006,**
remplacements, l'heure est à la mobilisation pour amplifier encore le succès de la pétition remplacements , pour préparer et réussir la grève du 24 novembre (voir US 627).
- Pour cette mobilisation, **les personnels ont besoin d'une organisation syndicale suffisamment forte et représentative** pour impulser l'action et le rassemblement Face au pouvoir , pour le service public, il faut renforcer le Snes et la Fsu .
- **Le scrutin du 6 décembre doit y contribuer fortement** : l'heure est au rassemblement , à l'unité avec le Snes, syndicat majoritaire du second degré , en évitant tous les pièges de la division et de la dispersion, pour consolider le rapport de forces .

Nous comptons sur l'ensemble des camarades qui « sont le Snes » dans les établissements (secrétaires et trésoriers de S1, élus aux Ca, et tous ceux qui ont donné leur accord pour être « correspondants Elections) pour expliquer d'ici le 6 Décembre ces enjeux à un maximum de collègues en leur montrant l'importance du vote Snes pour l'avenir du service public

MARDI 6 DECEMBRE Élections professionnelles

Sur notre site www.versailles.snes.edu, informations complémentaires sur le scrutin du 6 décembre : nos professions de foi, nos listes, des informations pratiques complémentaires (les modalités de vote, le vote par correspondance, la circulaire rectorale d'organisation du scrutin)

MATERIE L DE VOTE

Il doit être arrivé dans les établissements :
à vérifier dans les prochains jours auprès de votre chef d'établissement (surtout ne pas attendre le 6 décembre) **Il doit comporter :**

- ◆ Des bulletins blancs pour les CAPN
- ◆ Des bulletins bleus pour les CAPA
- ◆ Des enveloppes vierges « N° 1 » bleues (CAPA) et blanches (CAPN)
- ◆ Des enveloppes pré-imprimées « N° 2 » bleues (CAPA) et blanches (CAPN)

Le tout en nombre suffisant pour chaque catégorie de votants (c'est à dire 150% du nombre de votants)

Si vous constatez que des catégories ont été oubliées ou que les volumes sont insuffisants ou qu'il y a des défauts d'impression, faites demander des compléments immédiatement par votre chef d'établissement **et signalez nous le problème sans délai.**

NB : les élections concernent :

Les chaires supérieures CAPN
seulement
Les Agrégés CAPA et CAPN
Les Certifiés et AE CAPA et CAPN
Les PEGC CAP seulement
Les PLP CAPA et CAPN
Les COP CAPA et CAPN
Les CPE CAPA et CAPN
Les MISE CPCA seulement.

Vote par correspon dance

Penser dès maintenant aux collègues qui n'ont pas cours le mardi, et à ceux qui prévoient une absence le 6 décembre. Ces votes risquent d'être perdus.

C'est pourquoi, il peut être utile dès maintenant de recenser ces collègues, et en particulier les syndiqués, et de les inciter à demander au chef d'établissement le matériel pour voter par correspondance avant le 6 décembre. Remarque l'administration fournit une enveloppe pré affranchie

Incitez ces collègues à voter dès maintenant (faire attention aux délais postaux)

Matériels Snes pour la campagne

Un journal académique de 16 pages SNES Versailles sera envoyé vers le 21 novembre à tous les syndiqués à leur adresse personnelle et à tous les collègues électeurs nominalement dans les établissements. Bien vérifier que l'administration achemine le courrier normalement dans les casiers des collègues, elle en a l'obligation.. Des courriers de catégorie sont prévus pour les MI SE, les CPE, les COP, et les PEGC

Professions de foi et listes des candidats

Elles doivent être affichées par le chef d'établissement. Vérifier que les professions de foi du SNES sont bien affichées recto-verso pour tous les corps (ainsi que celles des listes qui sont recto verso)

Pas de conseils de classe ou autre réunion le 6 Décembre !

Les opérations électorales puis post-électorales (recensement des votes à partir de 17 heures) requièrent la présence des représentants de liste et du chef d'établissement, président de la section de vote. Cela implique que les uns et les autres soient disponibles. Exigez le déplacement de tout conseil ou réunion qui serait placé le 6 décembre. Informez nous sur toute difficulté (cf circulaire rectorale fiche 5 « afin que les opérations post-électorales se déroulent dans les meilleurs délais, je vous engage à ne programmer aucune réunion (CA, conseil de classe, etc..) le 6 décembre.2005 »